## SOMMAIRE, suite

- → Le nouveau modèle de rapport permettra la transmission électronique directe des rapports d'activités des missions à l'Administration centrale et à d'autres destinataires des secteurs public et privé, et évitera la double frappe à l'Administration centrale.
- La Section sur l'information commerciale et les renseignements sur les marchés (Partie 2) devrait contenir toute nouvelle information sur les tendances du marché, sur les stratégies commerciales et sur les débouchés ouverts par l'activité.
  - → Les renseignements périmables devraient être immédiatement transmis à ceux qui ont besoin de les connaître, mais devraient aussi être inclus dans le rapport.
- La Déclaration des résultats du projet (Partie 3) contient les données statistiques si souvent requises pour décrire les résultats du programme.
- L'évaluation de l'activité, les réponses des participants aux questionnaires et les résultats du projet seront versés au Système de gestion des activités commerciales (SGAC).
- Comme il est mentionné dans la Circulaire n° 94-2 (Meilleures pratiques), il sera utile de partager l'information avec d'autres directions et d'autres missions pour les aider à déterminer «ce qui a réussi et ce qui a échoué».